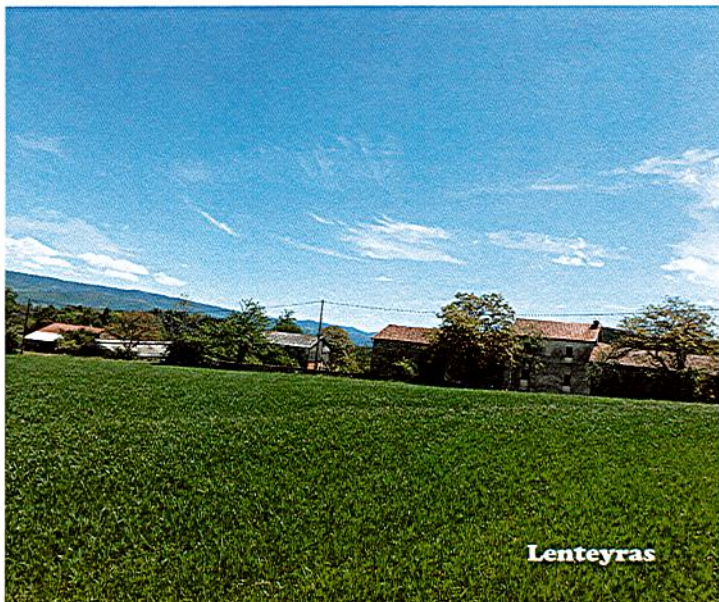


BULLETIN MUNICIPAL DE BERTIGNAT JUILLET 2019

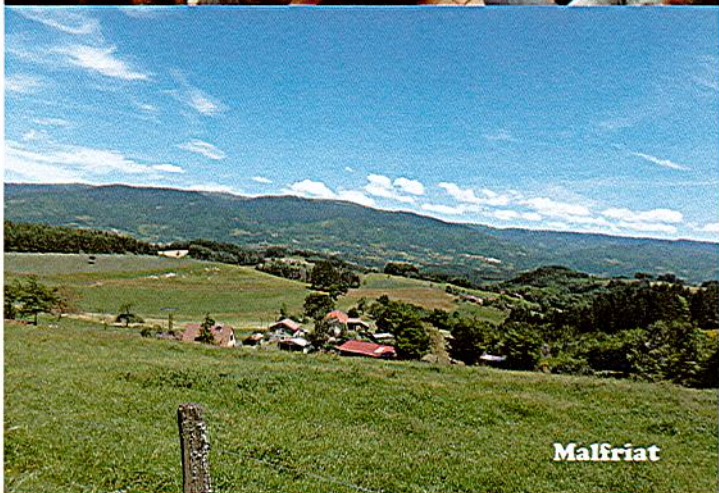


Lenteyras

Réunion Inter-associations



Bel été !



Malfriat

**Secrétariat de mairie et agence postale
communale (rez-de-chaussée)
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30
*Fermeture le mercredi après-midi***

**tél./fax : 04 73 82 06 19
bertignat.mairie@orange.fr**

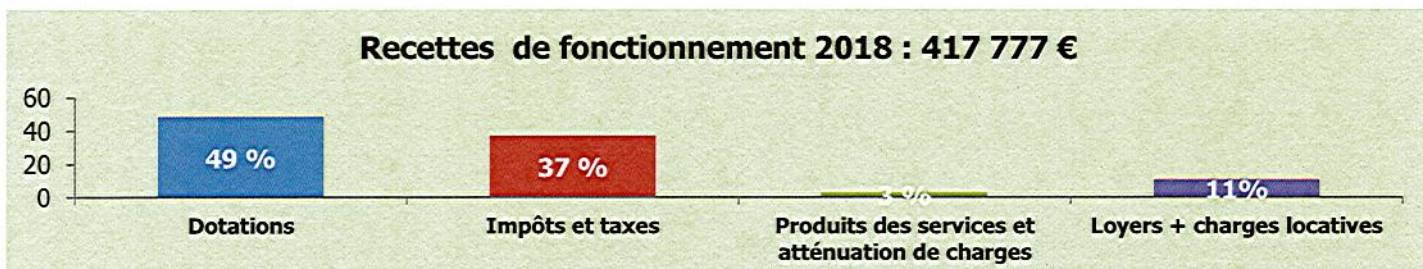
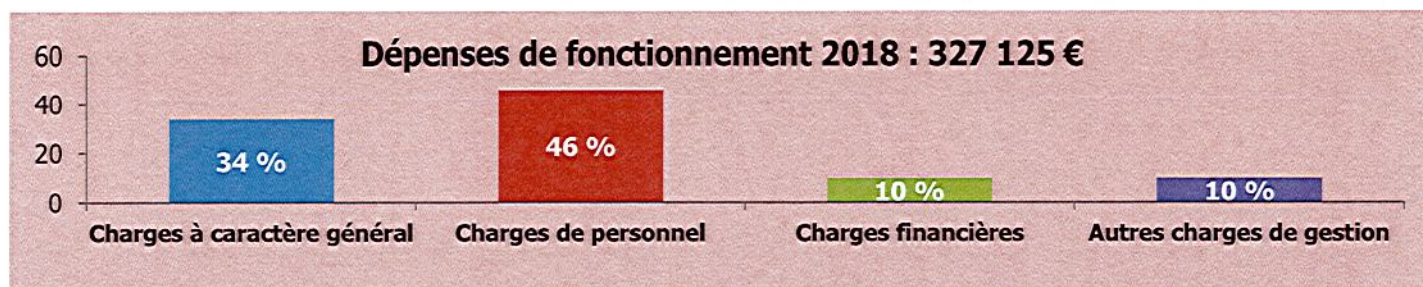


Cérémonie du 8 mai

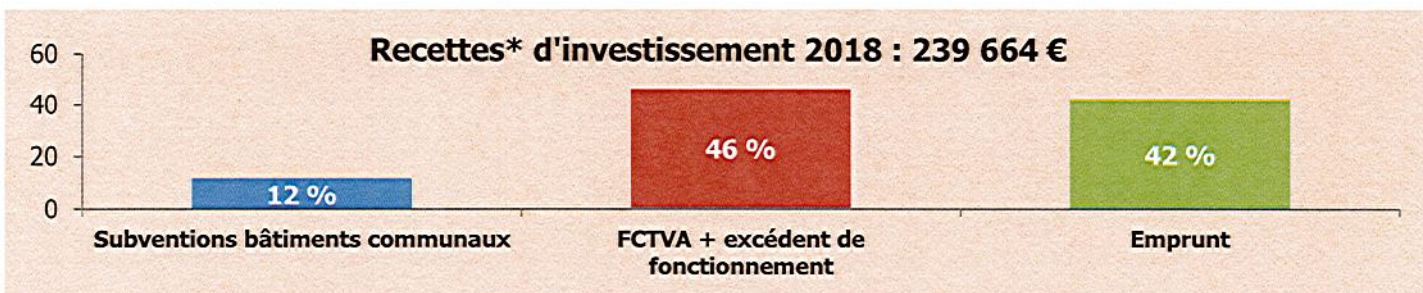
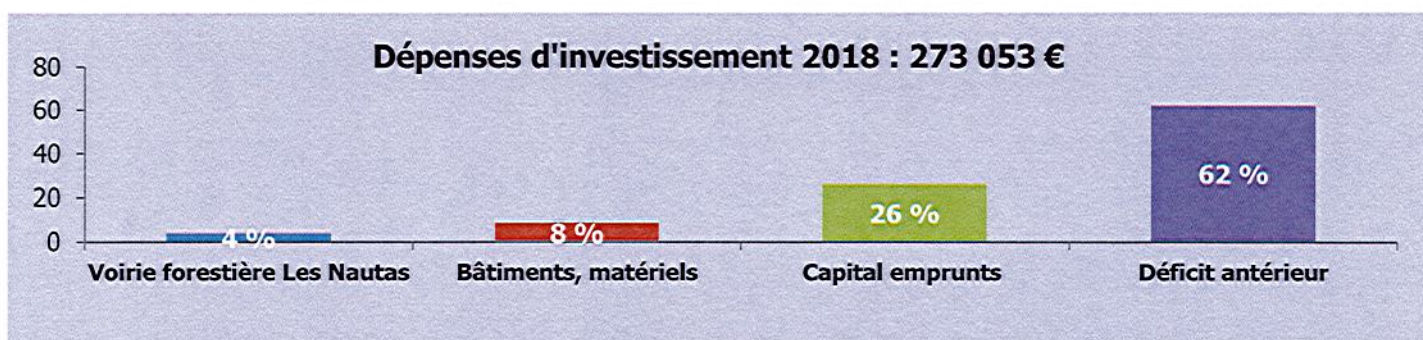


Kermesse

Vue d'ensemble du compte administratif 2018 du budget général



Soit un excédent de fonctionnement d'un peu plus de 90 000 € en 2019.



Un emprunt d'équilibre de 100 000 € a été réalisé en 2018 pour le financement des différentes opérations d'investissement réalisées depuis 2014.

Budgets primitifs 2019

Contrairement au compte administratif, le budget primitif est un acte prévisionnel qui fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses, il détermine aussi les recettes attendues.

Budget primitif général		Budget primitif assainissement	
Fonctionnement	407 000 €	Exploitation	12 000 €
Investissement	198 000 €	Investissement	12 000 €
Budget primitif Lotissement Puy-Bayou*			
Fonctionnement	148 000 €	*les chiffres inscrits au budget annexe lotissement Puy-Bayou correspondent globalement à des écritures comptables dites « d'ordre » et ne donnent pas lieu à des décaissements de trésorerie.	
Investissement	105 000 €		

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

COLLEGE ALEXANDRE VIALATTE : SUBVENTIONS VOYAGES SCOLAIRES

Vu la demande d'aide financière du collège Alexandre Vialatte de Saint-Amant-Roche-Savine en date du 23/11/2018 concernant un séjour linguistique en Angleterre (Stratford) prévu du 8 au 12 avril 2019 ;

Vu la demande d'aide financière du collège Alexandre Vialatte de Saint-Amant-Roche-Savine en date du 05/03/2019 concernant un voyage scolaire à Paris prévu pour le mois de mai 2019 pour les élèves de 3^{ème} ;

Considérant que 5 élèves de la commune de Bertignat fréquentent cet établissement et sont concernés par ces projets ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

✎ **accepte** le versement d'une subvention de 50 € par élève, soit 250 €, au profit du collège Alexandre Vialatte de Saint-Amant-Roche-Savine pour les voyages scolaires décrits *supra*.

REPORT DU TRANSFERT DE COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Vu l'article 5214-16 du Code général des collectivités territoriales applicable au 1^{er} janvier 2020 ;

Vu l'article 1^{er} de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire à propos de la loi du 3 août 2018 qui ouvre la possibilité de différer à 2026 l'exercice de la compétence eau et assainissement, qui devait devenir une compétence obligatoire de la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant que pour obtenir ce différé, il est nécessaire que les communes délibèrent dans ce sens avant le 1^{er} juillet 2019 et que pour que le différé soit appliqué, il faut que 25 % des communes membres, représentant 20 % de la population aient exprimé ce choix (minorité de blocage) ;

Considérant que si le différé est adopté dans le cadre de la minorité de blocage, le législateur a tout de même prévu que la communauté de communes puisse toujours exercer sa compétence facultative « service public d'assainissement non collectif » (SPANC) ;

Attendu que la commune estime qu'un travail préparatoire à ce transfert de compétence est nécessaire sur un territoire de 58 communes aux pratiques et tarifs très différents et que la taille du territoire et l'organisation des services pour assurer un transfert dans de bonnes conditions, doit s'organiser sur trois à quatre années ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

✎ **s'oppose** aux transferts des compétences suivantes : **assainissement des eaux usées**, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales et **eau** ;

✎ **précise** que la communauté de communes continuera à exercer la compétence facultative SPANC.

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU BOURG

Vu la demande en date du 05/12/2018 de Corinne COSTE pour raccorder l'immeuble cadastré A 1760 sis Le Bourg au réseau d'assainissement collectif ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

✎ **approuve** ladite demande ;

✎ **précise** qu'il sera fait application sur l'immeuble concerné des tarifs d'assainissement en vigueur.

AMBERT LIVRAOIS FOREZ : RAPPORT N°4 DE LA CLETC

Vu l'arrêté préfectoral n°18 00335 en date du 28 mars 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez ;

Vu le rapport n°4 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) ;

Considérant que ce travail d'évaluation des charges permet de calculer le coût des compétences transférées afin de transmettre les moyens à l'EPCI ou aux communes (cas de restitution) pour les exercer ;

Considérant les points suivants à l'ordre du jour de la CLETC, à savoir le transfert des salles de sports (ANNULE ET REMPLACE L'EVALUATION DU 1^{er} JUIN 2018), la compétence enseignement musical, la restitution du musée d'Olliergues, le transfert de la médiathèque d'Olliergues et frais généraux de l'ancien SIVOM ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

✎ **approuve** le rapport n°4 de la CLETC joint en annexe ;

✎ **autorise** en conséquence Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

AMBERT LIVRADOIS FOREZ : CONVENTIONNEMENT D'ORGANISATION DE L'ENTRETIEN DES VOIRIES FORESTIERES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote de ses statuts en fin d'année dernière, la communauté de communes Ambert Livradois Forez a pris la compétence « Création, aménagement et entretien de voiries ».

Les voiries forestières concernées répondent à un critère précis : il s'agit de celles réalisées par les anciennes communautés de communes portant sur au moins 2 communes. A ce jour, la communauté de communes compte 39 voiries forestières d'intérêt communautaire pour 117 km de tracés. Afin de maintenir dans la durée un bon état de ces voiries et suite à deux groupes de travail réunis au printemps, la communauté de communes propose une répartition claire entre les postes à réaliser par les communes et celles réalisées par l'EPCI comme suit :

Travaux réalisés par les communes		
<u>Assainissement et gestion des eaux de surface</u>	Curage des fossés	
	Entretien des passages busés et des têtes	
	Entretien des fers d'eau et des coupées	
<u>Abords</u>	Dégagement d'obstructions causées par la chute d'arbres ou de branches Fauchage des accotements et talus Élagage de la végétation de bordure	
<u>Chaussée</u>	Entretien de la bande de roulement afin de la maintenir dans un état carrossable compatible avec sa fonction de route forestière	
Travaux réalisés par la communauté de communes		
<u>Chaussée</u>	Reprise lourde de la bande de roulement : reprofilage, réfection de la structure, terrassement	Selon un programme d'entretien prédéfini (tous les dix ans ou cas particuliers)

Cette répartition des travaux concerne uniquement les voiries de types routes forestières empierrées.

Afin d'acter cette répartition, des conventions seront signées entre l'EPCI et les communes pour chaque voirie.

La commune de Bertignat est concernée par la voirie de l'Ossedat avec la commune de Grandval.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

✎ **approuve** les modalités de répartition de l'entretien des voiries d'intérêt communautaire entre les communes et Ambert Livradois Forez telles qu'explicitées *supra* et Monsieur le Maire à signer les conventions et tous les documents afférant à la mise en œuvre de ce dispositif.

ACQUISITION DE PLEIN DROIT D'UN BIEN SANS MAITRE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles l'article L.1123-1 et L.1123-2 ;

Vu le Code civil, notamment son article 713 ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire, Jean GRAS, de la parcelle cadastrée section A, n°1544, contenance 890 m², est décédé il y a plus de 30 ans. Il a par ailleurs obtenu des services cadastraux l'assurance que le dernier propriétaire est bien Jean GRAS. Les services du Domaine ont par ailleurs confirmé que l'Etat n'est pas entré en possession de ces biens. Cette parcelle revient à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

✎ **exerce** ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code civil ;

✎ **décide** l'acquisition à titre gratuit par la commune de Bertignat du terrain sans maître sis Les Plainnes sus-indiqué revenant de plein droit à la commune ;

✎ **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération et notamment à prendre l'arrêté constatant l'incorporation de ce terrain dans le domaine communal.

SALLE DES FETES : ECLAIRAGE

Vu la délibération en date du 28/09/2018 décidant de la mise en œuvre de travaux de revêtement mural à la salle des fêtes ;

Considérant que la dépose des dispositifs d'éclairage existants de type halogène a révélé des failles d'ordre électrique et d'ordre structurel pouvant affecter la sécurité des locaux ;

Considérant que lesdites appliques datent de plus de 20 ans ;

Vu le devis de l'entreprise YESSS ELECTRIQUE (63300 THIERS) pour un montant HT de 931 €, soit 1 117,70 € TTC concernant la fourniture de 10 appliques murales de type LED (faible consommation d'énergie, pas d'effet de « chauffe ») ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

✚ **décide** de retenir l'offre de YESSS ELECTRIQUE (63300 THIERS) pour un montant HT de 931 €, soit 1 117,70 € TTC pour l'éclairage intérieur de la salle des fêtes ;

✚ **autorise** Monsieur le Maire à mandater cette somme en section d'investissement.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Monsieur le Maire propose au conseil de voter les taux d'imposition de l'exercice 2019 comme suit :

➤ **Taxe d'habitation** **6,50 %** **46 950 €**

➤ **Taxe foncière (bâti)** **10,50 %** **56 438 €**

➤ **Taxe foncière (non bâti)** ... **55,00 %** **29 425 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

✚ **décide** de retenir les taux d'imposition décrits ci-dessus pour l'exercice 2019.

AMBERT LIVRADOIS FOREZ : MODIFICATION DES STATUTS

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les transferts de compétences sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'Etablissement et des Conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'Etablissement de coopération intercommunale ;

Vu la délibération n°6 en date du 7 mars 2019, prise par la communauté de communes Ambert Livradois Forez, portant sur la modification de ses statuts ;

Considérant que la communauté de communes Ambert Livradois Forez n'exerce pas la compétence accueil de loisirs sans hébergement dans les communes de plus de 5 000 habitants conformément à ses statuts ;

Considérant qu'afin d'assurer une plus grande cohérence des politiques locales et une équité territoriale pour la population, il est proposé une modification des statuts pour que soit supprimé ce seuil de population pour un exercice plein et entier de la compétence accueil de loisirs sans hébergement sur tout le territoire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

✚ **approuve** la modification des statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez tels que présentée *supra* et jointe en annexe ;

✚ **adopte** les statuts ainsi modifiés.

AVIS SUR LE SCOT

Vu le courrier en date du 05/02/2019 émanant du Président de la formation SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du syndicat mixte du parc naturel régional Livradois-Forez et demandant à la commune d'adresser un avis sur le projet du SCOT, conformément à l'article 143-20 du Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération en date du 21/01/2019 du syndicat mixte du parc naturel régional Livradois-Forez réuni en sa formation SCOT arrêtant le projet de schéma ;

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire qui rappelle à l'assemblée qu'un SCOT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;

Considérant que le SCOT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement.... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux : plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), et des PLU ou des cartes communales établis au niveau communal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

✎ **donne un avis défavorable** au projet SCOT Livradois-Forez, en s'appuyant sur l'argumentation développée par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, à savoir :

« [...] Compte tenu du caractère hétérogène des territoires qui composent le périmètre du SCOT du Livradois-Forez, celui-ci ne répond que de manière partielle aux enjeux d'attractivités et d'accueil exprimés par les élus, en particulier sur les territoires dont l'attractivité n'est pas fondée sur une dynamique péri-urbaine. En effet, le SCOT préconise uniformément une concentration des droits à construire dans les centre-bourgs au détriment d'un développement équilibré du territoire. Il reproduit ainsi à l'identique un schéma de développement des centralités qui a échoué depuis trente ans sur ces territoires.

Si l'augmentation du solde migratoire démontre une nouvelle attractivité des territoires ruraux de montagne couverts par le SCOT, cette nouvelle attractivité est d'abord fondée sur des critères de vie résidentiels : demande d'espace, foncier abordable, qualité du cadre de vie. C'est ainsi que la majorité des installations s'est réalisée sur les communes de moins de 500 habitants (bourgs et hameaux), dont la configuration répond plus à ces aspirations que les centre-bourgs, qui ont vu leur population décliner.

En outre, une part des nouveaux logements est également le fruit de l'installation des jeunes des territoires, parfois aux revenus modestes, le plus souvent au travers de transmissions familiales dans les villages. L'absence de droits à construire sur ces terrains obérerait ce type d'installation dont le rôle est pourtant important dans la dynamique actuelle. De ce fait, la stratégie de recentrage du SCOT autour des centre-bourgs ne nous semble donc pas à même de répondre aux enjeux d'attractivité et d'accueil de nouvelles populations. De plus, la rigidité du cadre réglementaire engendrée par le SCOT et certains PLUI déjà en place, limite les changements de destination notamment pour les bâtiments agricoles (granges,...). Cela a pour effet d'entraîner la déshérence de notre patrimoine identitaire. [...]. Le SCOT obéit à des textes réglementaires et législatifs. Cependant, la stratégie uniforme que ces textes portent, centrée sur des problématiques principalement liées à la métropolisation et à la périurbanisation, nous semble être inappropriée voire contestable sur des territoires ruraux tels que le Livradois-Forez, dont les dynamiques sont différentes ». [...].

HANGAR COMMUNAL : AMENAGEMENT INTERIEUR

Vu le devis de l'entreprise Manutention Service (COURNON D'Auvergne) concernant l'aménagement intérieur du hangar communal avec des rayonnages à palettes de type industriel pour un montant de 1 731,09 € HT, soit 2 077,31 € TTC ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

✎ **décide** de retenir l'offre de Manutention Service (63808 COURNON D'Auvergne) pour un montant de 1 731,09 € HT, soit 2 077,31 € TTC et autorise Monsieur le Maire à mandater cette somme en section d'investissement.

HANGAR COMMUNAL : ALARME

Vu le devis de l'entreprise MOREL (63480 VERTOLAYE) pour l'achat et l'installation d'une alarme pour le hangar communal pour un montant de 1 603 € HT, soit 1 923,60 € TTC (centrale d'alarme, batteries, clavier filaire et lecteur de badge, sirènes intérieure et extérieure, détecteurs, transmetteur vocal, télésurveillance GSM/SMS, pose, câblage, programmation, mise en service et essai) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

✎ **approuve** la mise en place d'une alarme pour le hangar communal ;

✎ **retient** l'offre de l'entreprise MOREL (63480 VERTOLAYE) pour un montant de 1 603 € HT, soit 1 923,60 € TTC ;

✎ **autorise** Monsieur le Maire à mandater cette somme en section d'investissement.

LOGEMENTS ANCIEN PRESBYTERE BAIL PRECAIRE T4

Considérant que les travaux du logement du multiple-rural engagés par la communauté de communes ne sont pas terminés ;

Considérant qu'en vue de faciliter l'installation des repreneurs du commerce (fin avril), Monsieur le Maire propose de les loger à titre précaire et révocable dans le T4 de l'ancien presbytère ;

Considérant que cet appartement est habitable mais nécessite d'importants travaux de rénovation ;

Considérant que l'emprunt réalisé pour la restructuration de cet immobilier est arrivé à son terme en 2018 et que la commune n'a plus d'annuités sur cette opération ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

✎ **autorise** Monsieur le Maire à établir une convention d'occupation précaire pour le T4 de l'ancien presbytère, pour les raisons sus-évoquées, et pour une durée de 3 mois, moyennant une redevance forfaitaire et mensuelle de 50 € avec 10 € de provision mensuelle.

LOGEMENTS IMMEUBLE FONLUPT : RADIATEURS ELECTRIQUES STUDIO MEUBLE

Considérant la vétusté des appareils électriques de chauffage pour le studio meublé ;

Vu le devis de l'entreprise Yess Electrique (63300 THERS) pour un montant de 370,75 € HT, soit 444,90 € TTC concernant l'achat d'un sèche serviette et d'un radiateur électriques ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

✎ **approuve** le devis l'entreprise Yess Electrique (63300 THERS) pour un montant de 370,75 € HT, soit 444,90 € TTC ;

✎ **autorise** Monsieur le Maire à mandater cette somme en section d'investissement.

MULTIPLE RURAL : ACQUISITION MATERIELS

Considérant que pour la bonne reprise de l'activité du multiple rural, Monsieur le Maire propose d'acquérir une armoire réfrigérée et un lave-vaisselle de type professionnel qui seront mis à disposition des gérants et resteront propriétés de la commune ;

Vu les devis de l'entreprise MAG&PRO (42600 SAVIGNEUX) pour un montant HT de 4 300 €, soit 5 160 € TTC, et de l'entreprise AUVERGNE MATERIELS PRO (63360 GERZAT) pour un montant HT de 4 230 € HT, soit 5 076 TTC ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

✎ **décide** de l'achat d'une armoire réfrigérée et d'un lave-vaisselle de type professionnel pour encourager et assurer la bonne reprise de l'activité du multiple-rural ;

✎ **approuve** le devis de l'entreprise AUVERGNE MATERIELS PRO (63360 GERZAT) pour un montant HT de 4 230 € HT, soit 5 076 TTC et autorise Monsieur le Maire à mandater cette somme en section d'investissement.

GRATIFICATION BENEVOLAT

Considérant qu'à la suite de la fermeture du multiple rural début 2017, Daniel FOUCART a assuré la vente du pain tous les week-ends dans la salle des associations jusqu'à ce jour, de façon totalement bénévole et désintéressée ;

Considérant que Daniel FOUCART a accompli une véritable mission de service public, compte tenu de la fermeture du seul point de commerce du village, ne ménageant ni son temps, ni sa peine pour maintenir un service de proximité ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est proposé au conseil d'attribuer une gratification exceptionnelle à Daniel FOUCART ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

✎ **décide** d'accorder et de verser une gratification exceptionnelle à Daniel FOUCART, demeurant Les Sagnis, 63480 BERTIGNAT, d'un montant de 1 500 € pour les raisons sus-évoquées ;

✎ **autorise** Monsieur le Maire à procéder au mandatement de cette somme par virement administratif.

REMBOURSEMENT SINISTRE - ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Vu la délibération en date du 06/10/2017 ;

Considérant qu'il convient d'encaisser la soulte finale du remboursement par l'assurance concernant le dossier des panneaux solaires des logements de Puy-Bayou ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

✎ **autorise** Monsieur le Maire à encaisser un chèque d'un montant de 764,47 € émanant de Groupama pour l'affaire décrite ci-dessus.

EGLISE : CONCERT-LECTURE

Vu le courrier de Mesdames Marie-Noëlle DAUPHIN et Brigitte SCHAREIN adressé à Monsieur le Maire sollicitant le concours de la commune afin d'organiser au sein de l'église un concert-lecture le 28 avril 2019 (Stevenson en musique ou « les Chants du voyage » par la Compagnie Orion : chant, flûte traversière, lectures, piano) à l'occasion du 1^{er} anniversaire de BiblioTifs ;

Vu le budget prévisionnel de ce spectacle pour un montant estimatif de 350 € (cachet, déplacements, frais de bouche) ;

Considérant l'opportunité de pouvoir bénéficier de ce concert-lecture qui, en sus de l'intérêt culturel qu'il représente, met en valeur notre patrimoine ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

✎ **souscrit** pleinement à l'organisation de ce concert-lecture ;

✎ **autorise** Monsieur le Maire à engager les dépenses afférentes dans le cadre du budget prévisionnel énoncé *supra* ;

✎ **précise** que l'organisation pratique de ce concert incombe aux demandeuses, sur leur proposition, et la commune apportera son soutien en termes de logistique et de communication.

ADDUCTION D'EAU POTABLE - LE GRAND BOST

Considérant que le réseau d'adduction d'eau potable qui traverse le hameau du Grand Bost appartient à la commune de Thiolières ;

Considérant qu'une demande de raccordement au réseau d'adduction de la commune de Thiolières a été faite par Gabriel GRANET, eu égard au tarissement de sa source ;

Vu le devis de la SARL Patrick MAVEL (63600 AMBERT) concernant le projet de branchement en eau potable de l'habitation du sieur GRANET ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

✎ **acte** une participation de la commune au branchement de l'habitation cadastrée D 731, appartement à Gabriel GRANET au réseau d'eau potable de la commune de Thiolières à hauteur de 292,50 € HT, soit 321,75 € TTC, correspondant au terrassement de la fouille sur le chemin communal ;

✎ **autorise** Monsieur le Maire à mandater cette somme et **précise** que cette participation sera réglée à la SARL Patrick MAVEL (63600 AMBERT) sur présentation d'une facture de ce dernier.

INFOS

COMMERCE DU BOURG



C'est fait : depuis le mois d'avril, ce sont **Christelle et Raul** qui ont repris l'activité du multiple-rural. **Nous leur souhaitons la bienvenue au village !** Nous avons pu déjà apprécier leur motivation, leur gentillesse et leur dynamisme. **Nous leur adressons également tous nos vœux de réussite dans cette belle entreprise !**

Téléphone : 04 73 82 63 58 ou mail : le.relais.bertignat@gmail.com

Les travaux du logement à l'étage du commerce, intégralement financés par l'intercommunalité, sont à présent terminés, les artisans ayant effectué un travail de qualité malgré un calendrier de réalisation serré. Merci à eux.



La commune remercie également la communauté de communes Ambert Livradois Forez, son Président Jean-Claude DAURAT, son Vice-Président Daniel FORESTIER, pour la réalisation de cet investissement.

3 PARRAINAGES CIVILS... EN MEME TEMPS !

Parrainages civils de
Luce, Julia et Rose
PUJUILLA
de la Brugière.



AGRICULTURE

■ Au GAEC de Malfriat, des essais céréales ont été proposés par la chambre d'agriculture. Différents itinéraires techniques et variétés ont été testés par les agriculteurs. Le 5 juin, un bilan a été réalisé avec des techniciens de la Petite Région Agricole Livradois-Foréz sur le comportement des variétés au printemps, un retour sur la conduite des céréales en montagne et sur la stratégie fongicide.



■ La CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) de Bertignat a accueilli une cinquantaine de personnes à l'occasion du congrès national des CUMA qui se tenait cette année à Clermont-Ferrand. Les visiteurs se sont vus présenter l'installation et l'organisation de travail dirigé par la CUMA de Bertignat et Pont-de-David.

Visite du hangar à Conche, repas aux Plaines, une conférence et un débat ont ponctué cette journée du 5 juin afin de connaître les particularités de ces deux CUMA qui font références au niveau national.



COUP DE G... DU MAIRE



Le point d'apport volontaire (poubelles d'ordures ménagères et de tri, colonne à verres) situé au Stade n'est pas une déchetterie ! A de nombreuses reprises, divers encombrants et objets ont été déposés obligeant les camions bennes à ne pas ramasser les poubelles. Ce faisant, c'est notre agent communal qui se trouve obligé de désencombrer les lieux et de faire un aller retour à la déchetterie afin que les tournées de ramassage puissent se réaliser. Chaque habitant est pénalisé par ces incivilités et ces comportements qui relèvent du degré « zéro » du savoir-vivre. Alors merci de respecter les lieux, merci de respecter les consignes de tri ! A bon entendeur...

ECOLE RENE GUY CADOU

CULTURE, LITTÉRATURE, NATURE ET PATRIMOINE POUR LA CLASSE DES GRANDS



Le projet Nature et Patrimoine s'est poursuivi.

Au mois de février, un après-midi autour des écoles de Bertignat a été organisé : les élèves ont préparé des questionnaires pour interviewer des habitants venus leur raconter l'école de leur enfance.

Ensemble, ils ont visité **l'ancienne école de garçons et l'école des sœurs où se trouve à présent l'usine Favier.**

Quelques semaines plus tard, la classe des grands s'est intéressée à **la confection des chapelets** et a rendu visite à Marie-France POUGET qui a montré aux enfants comment réaliser un chapelet.

En avril, les élèves ont collé dans le « cahier de Bertignat » **les fleurs bien sèches** qu'ils avaient cueillies en septembre.

Début mai, **ils ont planté des douglas** avec Sylvain BARBE. Fin mai, ils ont visité la **forge de Taranis.**

Chacune de ces sorties a donné lieu à la rédaction de comptes rendus dans le « cahier de Bertignat ».



Puis est arrivé le temps du petit voyage scolaire de fin d'année, début juin, pendant lequel les élèves ont pu se replonger dans les thèmes de l'année :

- le livre Toinou avec le repérage du chemin que Toinou empruntait pour se rendre à l'école,
 - la révolution industrielle avec la visite du Mus'Énergie,
 - l'école d'antan avec le musée de l'école 1900,
 - et la nature avec une petite randonnée d'Ambert à Saint-Martin-des-Olmes, le centre équestre de Marcoux et des ateliers sur les oiseaux à l'Ecopôle du Forez.
- Au retour, chaque élève a rédigé un carnet de voyage pour immortaliser ces beaux moments.



A la fin du mois de juin, **Christian MONTCELET est venu présenter aux élèves ses Insolivres**, entre deux tours de magie. Il a offert un livre à chaque famille !

Enfin, pour la kermesse, la classe a mis en scène un conte d'Andersen : Le Vilain Petit Canard. Leur représentation a été remarquable : ils ont été très appréciés.



Le partenariat avec les bénévoles de Biblio'tifs s'est poursuivi avec une visite à la bibliothèque toutes les deux semaines pour emprunter des livres à lire et à présenter en classe.

Tous ces projets n'auraient pas été possibles sans l'aide de tous les Bertignatois qui ont participé à leur réalisation et sans le soutien de la Mairie : qu'ils en soient tous chaleureusement remerciés.

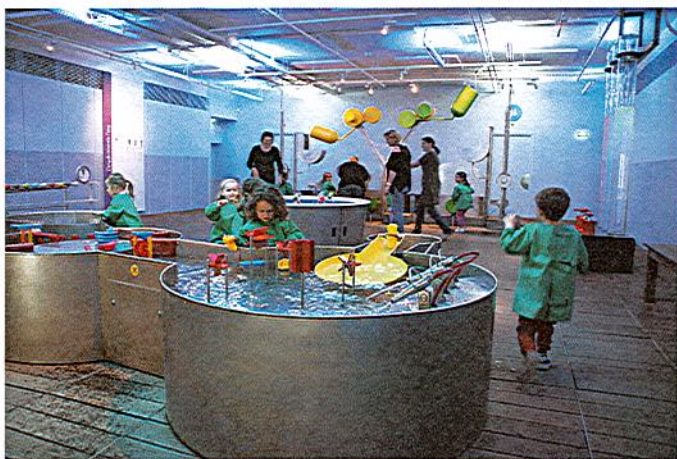
CLASSE DES PETITS : SCIENCES ET EXPERIENCES

Le 21 mai nous sommes allés à Ambert **pour rencontrer d'autres écoles qui avaient participé aux défis sciences** proposés par la circonscription d'Ambert. Au programme :

parcours d'orientation, jeux de constructions, aimants, séparation de couleurs avec la technique de l'eau salée, « fabrication » d'un arc en ciel, pique-nique, séance de cinéma sur le cycle de vie des végétaux, découverte d'un rucher pédagogique, d'animaux empaillés pour pouvoir observer de près leurs caractéristiques et leur résistance au froid et à l'eau et rencontre avec un chercheur pour réinvestir nos connaissances sur le thème flotte/coule.



Le 24 mai, nous sommes allés à Vulcania, où nous avons une salle de réservée pour effectuer différentes manipulations sur l'eau et la lumière. Nous avons pu jouer avec des engrenages, reconnaître différents sons et odeurs, faire évoluer des balles en bois sur différents parcours à l'aide de leviers. Et nous avons pris un véhicule électrique pour faire le tour du parc (le petit train).



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES



Spectacle lors du carnaval



Kermesse 2019

L'an prochain pour la kermesse 2020, l'Association des Parents d'Elèves prévoit une exposition de photos de classes avec un rassemblement d'anciens élèves : un appel est lancé à tous ceux qui disposent de leurs anciennes photos !!! Vous pouvez passer en Mairie pour que l'on puisse en faire une copie ou les numériser. Merci par avance pour votre aide !

COMITE DES FETES

Le comité des fêtes a servi une centaine de repas lors de sa première tripe le dimanche 24 février.

Pour Pâques, une chasse aux œufs s'est déroulée dans les rues de Bertignat. Les enfants devaient résoudre des énigmes afin de débusquer les chocolats à l'aide d'une carte.



Les 14 et 15 septembre prochains se tiendra la fête patronale. Il y aura notamment un défilé de vieux tracteurs. Avis à toute personne intéressée et possédant des tracteurs anciens susceptibles d'être exposés ! Au cours du week-end, de nombreuses animations seront proposées : attractions foraines, tours de calèches, le traditionnel concours de pétanque, jeux pour les enfants, repas « grillades » et un concert, un show de trial, un spectacle de danse. Ambiance festive assurée ! **(voir le programme joint au bulletin).**

BIBLIO'TIFS



Vendredi 15 février, les bénévoles de la bibliothèque avaient organisé **une animation gourmande et culturelle.**

À la sortie de l'école, une trentaine d'enfants présents, ainsi que des adultes, ont dégusté des crêpes et ont écouté une histoire racontée par Frédérique LANAURE. Des élèves de la classe des grands ont proposé des lectures de livres auxquels ils étaient attachés.

Le repas du premier anniversaire de Biblio'tifs était le 28 avril. Il a rassemblé une soixantaine de personnes autour d'une brandade de morue cuisinée avec régal par le Relais Bertignat.

Le spectacle « Paulette » conté par Anne RICHARDIER, ainsi que le concert-lecture « Stevenson en musique » à l'église de Bertignat ont attiré de nombreux spectateurs.

Dimanche 9 juin à Bertignat, **le jour était à la balade.** Départ à 9h, guidés par Maxime, Marie-Laure et Michelle, les passionnés de nature sont partis à l'aventure pour une balade botaniste... Plantes, fleurs, animaux ont été passés au peigne fin pour explorer la faune et la flore de notre commune.



L'aventure « Biblio'Tifs » n'est pas passée inaperçue dans le milieu des bibliothèques.

C'est ainsi que la Médiathèque Départementale du Puy-de-Dôme nous a donné l'occasion de présenter notre « bibliothèque-salon de coiffure », le 9 avril 2019 à la médiathèque de Cournon-d'Auvergne devant une nombreuse assemblée de bibliothécaires issus de tout le département. Notre intervention, illustrée par un document « Power Point » conçu et réalisé par des Bertignatois, a rencontré un franc succès et nous avons invité nos auditeurs à venir découvrir sur place les charmes de notre beau pays et de sa bibliothèque !

Quelques jours plus tard, c'était au tour du réseau des médiathèques « Ambert Livradois Forez » de nous faire participer, à la Gare de Vertolaye, à une journée d'échanges sur le thème des initiatives culturelles actuelles : encore une belle opportunité d'évoquer Bertignat et sa bibliothèque.

L'heure est maintenant à la préparation d'un bel été pour nos lecteurs.

Nous prévoyons, si le temps le permet, d'installer notre bibliothèque en extérieur, **sur notre terrasse, les dimanches matins (10h-12h), du 14 juillet au 25 août.** Ces jours-là, nous vous accueillerons donc dehors, **avec une boisson,** autour d'une sélection de livres sur des thèmes variés ; vous pourrez bien sûr emprunter des livres comme d'habitude, mais aussi **des jeux** nouvellement acquis. Nous développerons d'ailleurs, durant cette saison, le côté ludique, avec **une animation « jeux de société » les dimanches matins 21 juillet et 18 août.**

La bibliothèque sera par ailleurs ouverte, durant l'été, aux jours et heures habituels (**lundis de 13h30 à 16h30 et jeudis de 16h à 18h**).

Nous compterons également sur votre présence le 11 août pour une manifestation palpitante : il sera question de chasse au trésor, en famille, et aussi de contes mais... chut !... vous en saurez plus au cours du mois de juillet ; **surveillez bien nos affichages dans le village et notre page Facebook (« Biliotifs Biblio'tifs ») !**

Enfin, au-delà de l'été, nous espérons reprendre, à l'automne, des rencontres sur le thème des métiers ; nous avons déjà quelques pistes ; nous vous tiendrons au courant. Et nous continuerons bien sûr à tout mettre en œuvre pour offrir à nos lecteurs un fonds de documents régulièrement renouvelés tout au long de l'année.

Belle saison estivale à tous et à bientôt, à la bibliothèque !

Les bénévoles de Biblio'Tifs

L'ASSOCIATION AMITIE ET RENCONTRE PRIMEE !

« Et toi, tu jouais à quoi quand tu étais petit », thème de la fête de juillet 2018, a remporté un prix au concours national organisé par Génération Mouvements, association à laquelle nous sommes adhérents.



Sur 35 dossiers, 11 actions ont été primées.

Les arguments retenus par le jury

- ✓ Faire de la fête de juillet un moment de rencontre entre toutes les générations.
- ✓ Travailler en partenariat pour cela avec la bibliothèque autour du jeu et du jouet.
- ✓ Préparer des animations sur ce thème à cette occasion.
- ✓ Rencontre autour de la galette des rois avec un questionnaire préparé par les enfants
- ✓ Organisation d'après-midi de jeux dans la salle des grands des écoles et de pétanque sur la place du village avec les enfants.
- ✓ Réalisation de l'affiche de juillet avec les enfants des écoles.

Impact : cette action crée des lieux et des moments d'échanges pour mieux se connaître dans le village. Le lien tissé avec les enfants à travers le jeu facilite l'échange de savoirs.

Liens entre les générations dans la durée. Suivi dans l'action et dynamique dans la vie locale (fêtes de juillet).

Merci aux enfants de l'école des grands (année scolaire 2017/2018), à Marie CHASSAIGNE leur enseignante et aux adhérents Amitié et Rencontre qui ont participé pendant plusieurs mois à l'activité. C'est ensemble que nous avons été récompensés.



La vie de notre association s'est déroulée comme chaque année autour de nos activités traditionnelles.

Rencontre le premier et troisième mardi du mois. Pétanque le lundi 14h en fonction de la météo.

Marche avec le Haut-Livradois (rendez-vous 13h20 le mercredi sur la place de Bertignat), galette des rois début janvier, assemblée générale en mars au Beurre de Thym à Ambert et le loto du mois d'avril qui a connu un beau succès. Sortie au mois de mai sous une pluie battante et un froid hivernal fort heureusement compensés par un repas plantureux pris à l'auberge de Bonneval avec la visite du musée de la dentelle à Arlanc et celle de l'abbaye de la Chaise-Dieu.



L'ASSOCIATION « LES BOUCHONS 63 »



L'Association « les Bouchons 63 » récolte vos bouchons et couvercles en plastique depuis 5 ans déjà. **Quelques 100kg/an sont récupérés dans les conteneurs du Stade et du Sagnis. MERCI à toutes et à tous de votre participation !**

L'Association est composée à 100 % de bénévoles qui collectent les bouchons et couvercles en plastique afin de venir en aide aux personnes en situation de handicap, en finançant du matériel adapté grâce à la vente des bouchons à l'usine de recyclage PAPREC en France, près de Châlons-sur-Saône.

Les bénévoles ont rempli 2 camions depuis janvier 2019 pour un total de 25,7 tonnes.

Le tonnage du camion du 1^{er} juillet sera connu dans quelques jours. Rendez-vous en octobre pour un prochain chargement. « Les Bouchons 63 » ont expédié plus de 478 tonnes depuis 2005.

TYPES DE BOUCHONS ET COUVERCLES EN PLASTIQUE ACCEPTÉS

Nous collectons tous les types de bouchons et couvercles en matière plastique ci-dessous.

En plus des bouchons de bouteilles (eau, lait, sodas, jus de fruits...) nous prenons aussi :

Alimentaires, ménagers, cosmétiques, hygiène, couvercles en plastique...

Adresse du local dépôt :

Rue du Gymnase de la Varenne 63200 RIOM – Annie RAVISY au 06 82 34 11 86

Contact à Bertignat : Muriel Raillère au 06 24 82 19 71.

Association Les bouchons 63 partenaire de Coeur2bouchons France/ Coeur2bouchons.fr



GYM ET DETENTE

La gymnastique volontaire, pour quoi faire ?

C'est avant tout une séance sportive adaptée aux capacités de chacun, quelles que soient sa forme et ses envies. Nos séances sont **multisports**, c'est-à-dire suffisamment diversifiées pour que vous puissiez prendre du plaisir et progresser harmonieusement dans tous les domaines : tonus musculaire, souplesse, endurance et équilibre.

L'éducation physique pour tous

Les animateurs EPGV connaissent individuellement et personnellement leurs adhérents. Ils s'attachent à les accompagner dans leur pratique sportive et dans leur progression. À l'EPGV, vous ne serez jamais seul.

La séance sport santé par excellence !

Depuis de très nombreuses années la **Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire** s'est engagée dans la lutte contre la **sédentarité, mal chronique de notre époque**. Son concept **sport santé**, c'est d'abord la recherche du bien-être, de l'épanouissement personnel et collectif, du développement des capacités de chacun, qui passe par une meilleure compréhension du corps.

COURS DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE :

MARDI et JEUDI de 18h à 19h

Salle des Fêtes de Bertignat

Rentrée le 3 septembre 2019

RENSEIGNEMENTS :

04 73 82 39 48 / 04 73 82 16 50.



BERTIGNAT GYM ET DETENTE VOUS SOUHAITE DE BONNES VACANCES !!!

3 EXERCICES À RÉALISER CHEZ SOI

Option Sport Santé vous propose trois exercices à faire à raison de deux à trois fois par semaine. Idéal pour se réapproprier son corps et l'assouplir, tout en se relaxant.

1 RELAXATION DU PIED

S'asseoir et poser le pied sur une balle de tennis, pieds nus, puis faire rouler la balle sur toutes les parties du pied, en appuyant avec le poids de la jambe. À faire pendant 5 minutes sur chaque pied.



L'intérêt : Cet exercice permet de retrouver des sensations et de dénouer des tensions grâce à un effet relaxant. On assouplit aussi la cheville qui se raidit avec le temps.

2 RENFORCEMENT DES QUADRICEPS

Se mettre dos à un mur et placer un ballon assez dur entre le mur et son dos. Placer le ballon au niveau de ses lombaires. Le but est de le faire rouler de haut en bas. En fléchissant sur les jambes, on fait rouler le ballon jusqu'entre les omoplates, puis on remonte. Commencer par 3 séries de 8, évoluer vers 3x10, puis 4x10 et 5x10.

L'intérêt : Cet exercice fait travailler principalement les quadriceps (muscles des cuisses) qui s'affaiblissent en vieillissant. Il permet aussi de relâcher les tensions du dos.



3 EXERCICE DE RESPIRATION



S'allonger pour faire un travail de relaxation et de respiration ventrale. Favoriser une respiration abdominale, en étant plus vigilant sur l'expiration. Vider lentement l'air en plaquant les lombaires au sol, tout en évitant de soulever le thorax. Faire cet exercice de relaxation pendant au moins 5 minutes.

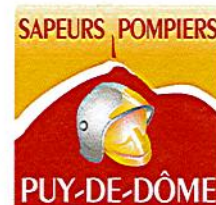
L'intérêt : Cela permet de travailler les abdominaux et de se relâcher en se recentrant sur son corps. À faire de préférence avant de se coucher.

Remerciements à Elodie Lopez, en charge du programme Gym'Après pour le Comité Départemental EPGV 06.

SAPEURS-POMPIERS DE BERTIGNAT

Extraits du discours de Jacques **POUGET**, Maire, lors de cérémonie de passation de commandement du centre de première intervention de Bertignat en date du 23 mars.

« Les deux devises des pompiers sont *Sauver ou Périr* et *Courage et Dévouement*, hauts préceptes suivis avec ardeur par le **lieutenant Patrick IMBERDIS et sa compagnie, qui n'a ménagé ni sa peine, ni son temps pour ses missions.**



Patrick, c'est l'année de ma naissance, en 1983 que Jean-Louis VERDIER, alors chef de corps, est venu te chercher pour incorporer le corps communal. Ce sera chose faite dès le 1^{er} janvier 1984. L'examen d'entrée à l'époque était beaucoup moins formel qu'aujourd'hui mais exigeait quand même une « certaine endurance », puisqu'il s'agissait alors de participer à la Sainte-Barbe : d'après ce que l'on a pu me raconter, cela pouvait être un exercice périlleux ! Apparemment, tu t'en es brillamment sorti !

Journée de grande émotion donc pour toutes ces années d'activité qui te laisseront à n'en pas douter beaucoup de souvenirs marquants.

Et je sais que **tu as eu à cœur durant toutes**

ces années de créer, de maintenir et d'entretenir une solidarité importante entre les hommes et les femmes du centre de Bertignat. L'union fait la force et c'est cette valeur fondamentale et cardinale qui a guidé tes actions.

Tu peux être fier de toi et nous tous ici présents sommes fiers de toi ! **Ton départ n'enlève rien à ton engagement, au contraire, il en souligne la qualité et la valeur.**

C'est pourquoi, au nom de tous ceux ici présents, en ma qualité de Maire et de membre du CA du SDIS 63, en mon nom personnel, **je tiens à te remercier chaleureusement et à t'exprimer ma profonde reconnaissance** pour ton action dans ce centre auquel nous sommes tous très attachés et pour lequel nous fondons des perspectives d'avenir toujours aussi intenses. Ces remerciements s'adressent à tous les sapeurs-pompiers de Bertignat, ainsi qu'à leur famille.

Je n'oublie évidemment pas de rendre hommage à la personne qui va prendre la tête de la compagnie, à savoir **l'adjudant-chef Laurent PATOUILLARD : je salue cette promotion qui vient couronner un engagement de sapeur-pompier de tous les instants.**



Sa motivation, son entrain, son savoir et compétences en la matière seront, je le crois, des atouts majeurs quant à l'efficacité opérationnelle du centre, mais aussi quant à sa pérennité et à son développement. Je compte sur toi. Merci Laurent d'accepter cette responsabilité, je sais sans nul doute que tu seras à la hauteur de la tâche, qui est vraisemblablement grande, mais certainement très passionnante.

Pour conclure, je dirai simplement bonne retraite à celui qui part, bonne continuation à celui qui prend le relais et bien sûr, que vive encore longtemps le centre de Bertignat ! ».

Les Festivités 2019*

04/07/2019 au 11/07/2019		FETE DU CLUB « BERTIGNAT S'EXPOSE »	Amitié & Rencontre
20/07/2019	JAMBON A LA BROCHE / FEU D'ARTIFICE	Croix de l'Ormeau stade	Inter-associations
27/07/2019	LOTO	Salle des fêtes	Gym et Détente
28/07/2019	AG SOCIETE DE CHASSE	Salle des fêtes	La Bertignatoise
28/08/2019	MARCHE DES HAUTES-TERRES		
14/09/2019	FETE PATRONALE ATTRACTIONS FORAINES	14h concours de pétanque 15h jeux pour enfants 19h30 repas concert	Comité des Fêtes
15/09/2019	FETE PATRONALE ATTRACTIONS FORAINES	Vente croissants sur la commune 11h30 vin d'honneur 13h course cycliste E. Dauphin 14h30 animations spectacles	Comité des Fêtes Mairie Gym et Détente Comité des Fêtes
13/10/2019	LOTO	Salle des fêtes	Amitié & Rencontre
31/10/2019	HALLOWEEN		APE
11/11/2019	LOTO	Salle des fêtes	Gym et Détente
14/12/2019	ARBRE DE NOËL	Salle des fêtes	APE

* Les dates et manifestations indiquées sont susceptibles d'évoluer en cours d'année.

Les Contées Sauvages - Balades contées à Bertignat

Dimanche 28 juillet : balades contées à 16h et à 21h30 (organisées par les Arbres-Mondes). Repas partagé entre les deux.

Renseignements au 06 86 05 02 82 ou par mail à arbresmondes@gmail.com

Mardi 6 août : balade contée jeune public à 17h (dans le cadre de la saison culturelle Mystère et Bulles de mômes). Renseignements et réservation au 04 73 72 39 43.

Dimanche 11 août : chasse au trésor contée à 17h suivie d'un repas partagé (organisée par Biblio'tifs). Sur inscription à partir du 15 juillet au 06 86 05 02 82.

Samedi 21 septembre : balade contée à 14h30 (organisée par les Arbres-Mondes).



HORAIRES DES DÉCHÈTERIES



AMBERT
LIVRAOIS
FOREZ

MARAT / VERTOLAYE La Paterie	Tél/Fax 04 73 95 37 85	Mardi, vendredi, samedi : 9h à 12h / 14h à 17h Mercredi : 9h à 12h
AMBERT Le Poyet	Tél/Fax 04 73 82 37 17	Du lundi au samedi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30

- En déchèterie, **LE TRI EST OBLIGATOIRE !**
- Pensez à ne pas arriver 5 minutes avant la fermeture avec un gros chargement.



Vous pouvez nous contacter au 04 73 82 76 91
ou par mail dechets@ambertlivradoisforez.fr